

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 MARS 2018**

**DELIBERATION N°2018.00060**

**AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE PARC DU PILAT - SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE OFFRE D'ACTIVITES AUTOUR DE LA FILIERE TEXTILE DANS LA VALLEE DU DORLAY**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 02 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-François BARNIER, M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Daniel JACQUEMET, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gérard TARDY

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT



**DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 MARS 2018**

**AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE PARC DU PILAT - SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE OFFRE D'ACTIVITES AUTOUR DE LA FILIERE TEXTILE DANS LA VALLEE DU DORLAY**

Le 17 novembre 2016, le Bureau de Saint-Etienne Métropole a accordé une subvention au Parc Naturel Régional du Pilat pour « la construction d'une offre d'activité autour du textile et de l'accessoire de mode dans la vallée du Dorlay » pour un montant de 5 000 €. Pour ce faire, une convention de partenariat a été signée le 28 décembre 2016.

Aujourd'hui, le Parc du Pilat sollicite une prolongation du délai de réalisation de l'opération de 8 mois supplémentaires. En effet, la mise en œuvre de cette action a pris du retard. Initialement, il était prévu uniquement un accompagnement individuel des entreprises. Or, au fil de l'avancement du projet, il s'est avéré nécessaire de faire, au préalable de cet accompagnement, des séances collectives.

Un avenant à la convention est donc proposé pour prolonger la validité de cette dernière jusqu'au 14 décembre 2018.

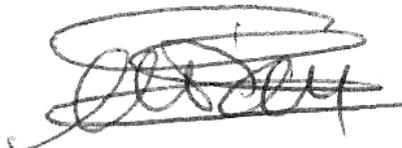
Pour mémoire, le montant de la subvention est plafonné à un maximum de 5 000 €, correspondant à l'application du taux de 25 % sur la dépense subventionnable de 20 000 €.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la prolongation du délai de caducité de la convention entre Saint-Etienne Métropole et le Parc du Pilat jusqu'au 14 décembre 2018 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant à la convention initiale.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU